



MAIRIE - INFOS

La lettre d'information municipale : 2021/8

Saint Bonnet de Bellac, le 30 septembre 2021

Madame, Monsieur, chers concitoyens,

Après un été bien maussade, vient d'arriver l'automne dont on peut espérer qu'il nous apportera de meilleurs jours à tous égards.

Malgré le COVID encore présent, cette période estivale 2021 a vu reprendre une vie plus normale que celle de 2020.

Quelques activités associatives et conviviales, en respectant les consignes sanitaires, ont eu lieu à Saint Bonnet : Concert à La Chapelle du Pont Saint Martin, Cochon grillé de l'AS St Bonnet, Camp de scouts, Concours de pêche et repas champêtre au Pont Saint Martin, ont animé notre commune.

Les couturières de l'Atelier « Libre Détente » ont repris leurs activités fin Août.

Le mariage de « Gégé », Gérard et Anne Marie Szczepaniak, le 21 août dernier, a également apporté un peu d'animation.

Septembre s'achève déjà et bien sûr, le 11 septembre a donné lieu à de multiples « commémorations » dans les différents médias.

Cette date inscrite en lettres de sang dans notre mémoire collective et dans l'histoire doit nous donner à réfléchir.

À réfléchir sur l'avenir de notre civilisation judéo-chrétienne et sur notre modèle républicain. Ce sont des biens précieux dont on n'apprécie pas les bienfaits à leur juste valeur quand tout va bien mais qui doivent nous inciter à les mettre en exergue quand surviennent des événements comme celui du 11 septembre, comme ceux de Charlie-Hebdo et du Bataclan, comme la mort de Samuel Paty.

Comme le dit notre hymne national « la République nous appelle » : ces mots, aujourd'hui, doivent résonner dans notre esprit.

La démocratie, la République, notre civilisation ont besoin de nous, sachons répondre à leur appel.

En écrivant cet éditorial, j'apprends la mort au combat, du caporal-chef Maxime Blasco, un soldat d'exception, décoré à plusieurs reprises pour sa bravoure et son abnégation. Honneur à lui.

Dans un domaine plus terre à terre, vous trouverez dans ce Mairie-Infos, comme le disait Geneviève Tabouis, « les dernières nouvelles de demain » : les travaux en cours, les projets qui avancent, les décisions du dernier conseil municipal et d'autres sujets, bien entendu.

Bonne lecture, bien cordialement,

Jean-Claude Boulle

Vaccination et Rappel (3^{ème} injection)

Alors que le seuil des 50 millions de vaccinés vient d'être atteint, il n'est pas inutile de rappeler que **se faire vacciner est un geste citoyen**, qu'au-delà de sa protection personnelle, c'est assurer celle des autres et notamment des plus faibles, des plus fragiles.

L'utilité du vaccin n'est plus à démontrer, même si les « antivax » mettent en avant que des personnes vaccinées peuvent attraper le virus, c'est vrai, sauf que le vaccin protège à plus de 90 % et que les vaccinés qui en sont atteints, le sont sous une forme bénigne.

Toutes les personnes décédées au cours des derniers mois étaient des non-vaccinées et, sauf cas particulier, idem pour les malades admis en réanimation.

Par ailleurs, un rappel est souhaitable car le taux de protection de 90% tombe à 70% après le 6ème mois face au nouveau variant Delta. Et d'autres variants risquent, aussi, d'apparaître....

Se faire vacciner est un devoir.

Se faire injecter le **rappel** (3ème injection) est un acte de **prudence** et de **solidarité**.

À partir de maintenant une 3ème injection est possible et conseillée pour les personnes de plus de 65 ans et pour celles dites à risques (diabète, problème cardiaque, obésité...)

À noter que cette 3ème dose ne peut intervenir que 6 mois après la 2ème injection.

Afin de faciliter la prise de rendez-vous au Centre de vaccination, la mairie a pris contact avec le HHL et s'occupera de téléphoner pour ceux qui le voudront.

Ayant déjà la liste de celles et ceux qui sont passés par les services de la mairie pour les premières doses, nous prendrons contact avec eux en fonction de la date de leur 2ème vaccination.

Pour ceux qui avaient eux-mêmes géré leurs premiers rendez-vous et qui souhaiteraient bénéficier du service de la mairie, il leur suffira de prendre contact avec le secrétariat (téléphone 05 55 60 02 03).

Les travaux du Conseil Municipal

Le dernier conseil municipal s'est tenu le **lundi 27 septembre** à la salle annexe de la salle polyvalente, Il a délibéré sur les questions suivantes :

Programme de voirie 2022

Réfection d'une partie de la voie communale N° 5, du CD 26 (la Graule) jusqu'à l'embranchement de Bellenesse Haut, pour un coût TTC de 39 600 €.

Réfection d'un « trottoir élargi » situé rue de l'église Numéros 2 et 4, pour un coût TTC de 3 600 €. Une subvention au taux de 40% sur les dépenses HT (14 400 €) est sollicitée du département de la Haute-Vienne au titre des grosses réparations de la voirie communale.

Travaux de rénovation de l'église

Le coût définitif de ces travaux ayant été estimé par l'architecte en charge de la maîtrise d'œuvre s'élève à 258 986 € HT, soit 310 783 € TTC.

Cette information a été portée à la connaissance des services de l'Etat pour la détermination de la subvention au titre de la DETR (dotation d'équipement des territoires ruraux).

Par ailleurs le département a attribué une subvention de 27 360 € à la commune de Saint Bonnet au titre d'une 1ère tranche financière sur l'exercice 2021, il convient maintenant de solliciter la subvention sur la 2ème tranche financière pour l'exercice 2022 pour un montant de 76 234 €.

Après avoir fait établir un diagnostic d'humidité en janvier 2021, le système d'assèchement préconisé a été installé le lundi 13 septembre par la Sté Humidex de Bordeaux.

L'appel d'offres aux entreprises ayant lieu ces jours-ci, le choix de celles qui seront retenues interviendra fin octobre début novembre.

La pose des enduits ne pourra intervenir que 6 mois après l'installation du système d'assèchement. Le piochage des murs intérieurs se fera, néanmoins, au plus tôt et nous mettrons des déshumidificateurs pour absorber l'humidité intérieure existante. Toutefois, la pose des gouttières et la réfection de la couverture se feront dès que possible.

Renouvellement des demandes de subventions

Lors de l'attribution complémentaire des subventions 2021, le conseil départemental avait reporté certaines de nos demandes concernant :

- la réfection de la toiture de la chapelle du Pont Saint Martin
- la réfection du chemin de Grandou
- les aménagements au stade

Nous avons néanmoins obtenu l'accord du conseil départemental pour effectuer ces travaux. Toutefois, il convenait de renouveler formellement nos demandes pour une attribution en 2022.

Parc éolien : entretien de la plateforme

La société Bay Ware, exploitante du parc éolien des Landes, a proposé à la commune d'assurer l'entretien de leurs plateformes du parc éolien moyennant une indemnisation de 350 € par intervention sachant qu'il y aura 2 ou 3 interventions par an. Ce coût a été estimé par nos agents techniques. Le conseil a validé cette proposition.

Budget principal, décision modificative

Décision modificative n°1 : ouverture de crédits en dépenses au compte 13913/040 et en recettes au compte 777/042 pour un montant de 484 € concernant l'amortissement des subventions.

Cotisation au COS (comité des œuvres sociales)

Le COS ayant modifié le montant de ses diverses cotisations, il est demandé aux conseils municipaux de prendre une nouvelle délibération pour approuver ces nouveaux tarifs.

- part salarié : 20 € au lieu de 18 €
- part patronale : 0,8% de la masse salariale au lieu de 0,6 %
- cotisation des retraités : 25 € au lieu de 22 €.

Convention avec le CDG (Centre de gestion de la Haute-Vienne)

Le CDG propose aux communes adhérentes de faire vacciner leurs agents techniques contre la leptospirose, lors de séances de vaccination assurées par les médecins du travail de son service de médecine professionnelle et préventive.

Le tarif proposé est de 122,99 € par injection.

Le protocole vaccinal est de 2 injections à 15 jours d'intervalle, puis un rappel 6 mois après et enfin un autre, 2 ans plus tard.

Transfert à la commune de biens de section (la Petite Parlière et Fauras)

Suite à la demande de Tony Armstrong et Gérard Szczepaniak d'acquérir respectivement les parcelles n° 1198 section C à la Petite Parlière (4070 m²) et n° 1223 section C (1015 m²) à Fauras, le Conseil va mettre en œuvre la consultation des habitants et propriétaires des villages concernés pour demander à Monsieur le Préfet de prendre un arrêté de transfert des biens concernés au profit de la commune.

Adhésion au Conservatoire des espaces naturels de Nouvelle Aquitaine

Le Conservatoire, qui a acquis récemment, la propriété de Maison Vieille, nous propose d'adhérer afin de montrer l'intérêt que nous portons à cette structure dont le but est de participer au maintien et à la protection de la biodiversité.

L'adhésion est de 50 € annuellement : adopté à l'unanimité.

École de musique de Bellac : demande de participation

Par courriers des 12 mai, 11 août et 14 septembre, le maire de Bellac fait part aux communes dont des enfants fréquentent son école de musique des charges financières importantes que cette dernière fait peser sur le budget de la ville dont les finances seraient en grande difficulté.

L'école de musique de Bellac accueille 150 élèves dont 2 de Saint Bonnet pour la saison 2021-2022, mais seulement 42 élèves sont des ressortissants de Bellac.

Le déficit prévisionnel annuel de cette structure s'élèvera aux alentours de 200 000 €. Aussi le maire de Bellac souhaiterait que les 35 autres communes participent à son financement au moins pour moitié, soit 100 000 €.

Le maire (JC Boule) indique avoir fait part, à FR 3 qui l'avait interrogé à ce sujet, qu'il souhaitait voir les comptes de la ville de Bellac afin de juger de l'ampleur réelle des difficultés financières de la ville.

Après discussion, le conseil municipal décide d'une participation annuelle forfaitaire de 200 € par enfant de St Bonnet fréquentant l'école de musique de Bellac.

Informations au conseil

-Ecole, rentrée septembre 2021 (voir article sur l'école).

-Déploiement de la fibre : celui-ci est en cours depuis plusieurs semaines, poteaux remplacés ou installés, les rouleaux de câble sont arrivés à Saint Bonnet, l'armoire du point de mutualisation doit être installée prochainement (travaux prévus dans la période du 20 septembre au 20 décembre)

-Programme de voirie 2021

La portion de la rue de l'Étang au Mas du Bost a été réalisée courant septembre. La route de la Daugerie a été reprofilée et le revêtement a été posé ce jour même. Les excroissances de la route nationale et de la rue des Tilleuls devraient être traitées en octobre.

-Rénovation du logement rue des Tilleuls

Les employés municipaux sont mobilisés sur le chantier. Les travaux d'électricité et de plomberie sont déjà commencés. Le changement des fenêtres devrait se faire début janvier.

-Couverture de la chapelle

Deux artisans ont été consultés, c'est la SAS Bambi de Saint Ouen, la moins disante, qui a été retenue pour un prix de 14 342 € TTC, les travaux sont prévus courant novembre.

-Chemin de Grandou

Nous avons consulté 4 entreprises. C'est la société Labbé de Confolens qui a présenté la meilleure offre avec un prix de 8 358 € TTC. L'offre la plus élevée se situait à 11 948 €. Les travaux doivent s'effectuer au cours du dernier trimestre sauf intempéries.

-Site internet

Nous avons reçu un mail de la société Net 15, le 22 courant, nous indiquant que la reconstruction de notre site est en cours et qu'il doit être complété cette semaine et la semaine prochaine.

-Fondation du patrimoine

Notre dossier a été retenu, la convention sera signée courant novembre et l'appel aux dons pourra être lancé pour aider à financer les travaux de l'église et de la chapelle.

-Courrier à Mr Amsaleg

Le maire donne lecture de la lettre de remerciement adressée à Mr Gérard Amsaleg qui a fait don de 500 € à la commune à titre de contribution à la réfection des grilles du monument aux morts. Mr Amsaleg avait déjà fait le même geste lors du nettoyage du monument en 2011. Le conseil s'associe parfaitement aux remerciements exprimés par le maire.

La rentrée des classes

Avec 33 inscriptions, la rentrée scolaire 2021-2022 s'est effectuée avec un effectif en baisse par rapport à 2020.

En effet, ce sont 14 élèves qui ont quitté notre école au cours ou à la fin de l'année scolaire écoulée, 7 sont rentrés en 6ème au collège, une famille avec 4 enfants est partie dans la région de Limoges pour raison professionnelle, une autre famille avec 1 enfant a rejoint la Charente pour les mêmes raisons et une autre avec 2 enfants s'en est allée Montmorillon.

5 nouveaux élèves ont intégré notre école. Bilan, un déficit de 9 écoliers.

Nous espérons que le logement libéré par la famille nombreuse sera reloué rapidement et par ailleurs nous souhaitons qu'il en soit de même pour le logement de la rue des Tilleuls, que nous rénovons actuellement (ex logement de l'épicerie), ces logements étant destinés à accueillir des familles avec enfants.

L'équipe scolaire a été entièrement renouvelée cette année, Gaëlle Chassagne et Emilie Descalis sont les deux nouvelles enseignantes. Elles sont secondées respectivement par Caroline Clain, de Saint Bonnet, qui bénéficie d'un contrat de volontaire de service civique souscrit par la mairie et de Anaïs Baude, notre nouvelle ATSEM recrutée cette année.

Adeline Mandoux a repris son poste à la cantine en remplacement d'Annick Desbordes toujours en arrêt maladie. Nous lui souhaitons de continuer à bien récupérer.

Gaëlle, la directrice, a en charge les CE2, CM1, et CM2, assistée de Caroline. Emilie, outre les maternelles, a les CP et CE1 dans sa classe. Elle est secondée par Anaïs, l'ATSEM qui a déjà une solide expérience des maternelles et s'occupe plus spécifiquement des plus petits. Marie Penoty, professeur remplaçante, assure les cours le vendredi à la place d'Emilie qui est à 80 % de temps de travail.

Nos effectifs qui comprennent 7 anglophones, 2 néerlandais et 6 enfants de la communauté des gens du voyage se répartissent ainsi :

- 20 enfants de St Bonnet-de-Bellac
- 8 enfants de St Sornin-la-Marche
- 2 enfants de La Croix-sur-Gartempe
- 2 enfants du Dorat
- 1 enfant de Bussière-Poitevine



Toute l'équipe éducative se dit tout à fait satisfaite d'être en poste à Saint Bonnet.

Camp des Scouts et Guides de France

Cet été, pendant 15 jours, du 7 au 22 août, une joyeuse troupe de jeunes adolescents (15-17 ans) venus des « 4 coins » de la France, a investi la ferme de Maison Vieille.

Cette ferme laissée à l'abandon depuis un certain nombre d'années a été achetée en décembre 2020, par le Conservatoire des Espaces Naturels de Nouvelle Aquitaine (voir Mairie-Infos du 28/12/20).



C'est sous l'impulsion d'Etienne Voisin, un jeune responsable des Scouts de France de Limoges, que ce projet a vu le jour en partenariat avec Erwan Hennequin, responsable départemental du Conservatoire.

La mairie, sollicitée pour apporter une aide logistique, a accepté d'emblée : gyrobroyage de 2 hectares pour l'implantation du camp, mise à disposition de l'eau et de l'électricité, mise à disposition du camion si nécessaire.

Un camp de scouts comme celui-ci, ce n'est pas 15 jours de vacances, 15 jours à se promener. C'est un projet de camp, un projet concret, un cap commun.

À Maison Vieille, il s'agissait d'abord de dégager les bâtiments de la végétation envahissante, ronciers et arbustes, et de nettoyer leur environnement immédiat.

Il y a eu aussi à nettoyer les abords d'une mare pour permettre aux espèces (faune et flore) de reconquérir cet endroit et de s'y développer.

Dans le cadre du partenariat avec le Conservatoire, les scouts ont participé à la pose de nichoirs à chauve-souris, à l'installation de pièges à rongeurs (pour les étudier, pas pour les détruire).

Ces 80 jeunes se divisaient en 2 groupes :

20 de ces jeunes venaient de foyers de la banlieue de Lyon et de la région parisienne, ils n'étaient pas scouts mais en stage de découverte de la campagne, de la nature, du travail et de l'engagement du scoutisme ainsi que de la vie en commun en relative autonomie.

60 scouts et guides (pionniers et caravelles) étaient impliqués dans le projet de camp, ils venaient de Bretagne, d'Alsace, de Lorraine, d'Auvergne et d'Occitanie.

Nous avons essayé de connaître un peu plus leur motivation en discutant avec le groupe d'Aubière (Puy de Dôme).

Ce groupe était constitué de 9 scouts et guides (5 garçons et 4 filles) encadrés par deux scouts adultes (Loïc et Rachel).

La doyenne en scoutisme, « Mélanie 17 ans », y est entrée à 8 ans et a donc déjà 9 ans d'expérience.



Concernant leur motivation, reviennent le plus souvent les expressions et mots suivants : apprendre à vivre en groupe, mener des projets en commun, convivialité, solidarité, dépassement de soi, entraide...ce que l'on peut résumer ainsi : de belles valeurs d'humanité exprimées par une jeunesse engagée.

Il était aussi intéressant d'entendre leur cheftaine, Rachel, 23 ans et 12 ans de scoutisme. Originnaire de la Côte d'Ivoire, elle est arrivée en France, à Clermont-Ferrand, il y a un an pour y poursuivre ses études de MBA finances à l'IAE (institut d'administration et des entreprises).

Son appréciation du groupe : mixité réussie et égalité, heureux de se retrouver après le confinement, très motivés, esprit d'équipe, solidaires, un très bon comportement, la progression personnelle est un but partagé, la personnalité de chacun se dévoile au sein du collectif.

Concert au Pont Saint Martin

Le 17 juillet dernier, l'association « La ferme de Villefavard », présentait à La Chapelle du Pont Saint Martin, « l'Impromptu » exécuté à la viole de gambe par deux musiciens de l'ensemble Pygmalion.

En préambule, à l'extérieur de La Chapelle, Monsieur Thoury, accompagné de Madame Reynaud, expliquait l'origine de l'édifice.

Le duo, composé de Julien Léonard et Myriam Rignol, donnait un concert de musique baroque en interprétant des œuvres de Clément Jannequin, Haendel, Monteverdi... avec un brio exceptionnel qui enchantait le nombreux public.

Une heure passait ainsi très vite, trop vite, et tous se félicitaient d'avoir pu assister à un spectacle d'une telle qualité, réhaussé par l'excellente acoustique de La Chapelle.

L'ami Gérard Schillinger, notre concitoyen, membre du conseil d'administration de la Ferme de Villefavard, a assuré le reportage photographique dont il nous a fait bénéficier, merci à lui.



Le concours de pêche

Le traditionnel concours de pêche organisé par la Fraternelle, association qui regroupe les communes de La Croix-sur-Gartempe, Saint-Sornin-la-Marche et Saint-Bonnet-de-Bellac, a pu à nouveau se dérouler cette année. Il s'est tenu le samedi 31 juillet.

Ce fut un franc succès avec 61 participants dont une vingtaine de jeunes pêcheurs. Le repas champêtre qui a clôturé cette belle journée, a réuni une centaine de convives tenus de respecter la distanciation physique entre les différents groupes de convives.

L'espérance sportive de Saint Bonnet

Le mot du Président



« En avant l'Espérance...c'est certain nos jeunes ont toujours eu espoir de rejouer un jour. Cela fait dix mois qu'ils n'ont plus de matchs officiels, mais qu'ils s'entraînent toutes les semaines : félicitations à Régis, l'entraîneur et pour l'assiduité des joueurs.

Avant les matchs à venir, ils ont bien mérité de déguster le fameux cochon grillé du 15 août, fête réussie par l'implication de tous. Merci aux dirigeants, aux joueurs et leurs conjointes. Merci aux membres du comité des fêtes, à Monsieur le Maire et au conseil municipal d'avoir œuvré à nos côtés. Merci à nos musiciens Adrien, Jean-Vincent et Victorien qui ont su mettre une ambiance chaleureuse. Et merci aux 150 convives présents malgré le pass sanitaire.

...Enfin les matchs ont repris !

- en coupe de France le 28 août, et une cinglante défaite contre Fontafie (16),

- le 12 sept et une courte défaite, pas méritée, contre Nantiat.

Bienvenue à 5 nouveaux joueurs (Kévin, Damien, Harry, Maxime, Pierre). L'effectif est de 19 joueurs.

Souhaitons à tous une excellente saison sportive, dans la bonne humeur et le partage. »



Pascal Joly

En bref

Le Pass'sport : c'est une aide de l'Etat de 50 € destinée aux enfants de 6 à 17 ans qui permet de prendre en charge une partie du coût d'une licence ou cotisation à un club sportif.

Le Pass'club : c'est une aide du département de 25 € qui permet de payer une partie d'une licence dans un club ou dans une section UNSS d'un collège, uniquement pour les élèves de 6^{ème}.

A147 : ce projet d'autoroute concédée, Poitiers-Limoges, va faire l'objet d'une concertation publique au cours du dernier trimestre 2021 sous l'égide de la Commission Nationale du Débat Public. La CNDP pourrait rendre son avis fin 2021 ou début 2022.

Faux sites payants : la Direction des fraudes met en garde les usagers qui se trouvent confrontés lors de démarches administratives à de faux sites payants qui se proposent de se substituer aux administrations. Attention ce sont des arnaques. La direction des fraudes dispose d'un site internet : [faux-sites-administratifs-attention-aux-arnaques](#), des conseils y sont dispensés pour éviter de tomber dans ces pièges.

Septembre : un mois très républicain

Est-ce le hasard ou y a-t-il une raison que la raison ne connaît pas ? mais le mois de septembre est un mois propice à l'avènement des idées républicaines transcrites dans nos institutions.

En effet :

La 1ère République est entrée en vigueur le 22 septembre 1792 après que la Convention ait décidé de l'abolition de la monarchie constitutionnelle le 21 septembre 1792, à la suite de la victoire des armées révolutionnaires le 20 septembre 1792 à la bataille de Valmy. (tableau de la victoire de Valmy par Éloi Firmin Féron)



La **1ère République** prendra fin le 18 mai 1804 avec la proclamation de l'Empire par Napoléon Bonaparte, devenu Napoléon 1^{er}.

La **3ème République** vit le jour le 4 septembre 1870 après la défaite de Sedan, elle prit fin le 11 juillet 1940 après que le maréchal Pétain se fut proclamé chef de « l'État Français »

Cette période fut marquée par la grande guerre de 14/18.

De grandes lois relatives à la Liberté et à la place de l'individu dans la société, furent votées : le droit de grève, les droits d'association et de réunion, lois sur la laïcité, l'instruction publique, les congés payés.

La **5ème République** : le 4 septembre 1958, place de la République à Paris, le Général de Gaulle, Président du Conseil, présente son projet de constitution de la 5^{ème} République.

Soumis au référendum du peuple français, il sera approuvé le 28 septembre 1958 par 82,62 % des votants avec une participation de 80,63% des électeurs inscrits.

La 5^{ème} République sera proclamée le 5 octobre 1958, elle est toujours en vigueur après avoir été amendée à plusieurs reprises, notamment par le référendum du 28 octobre 1962 instaurant l'élection du Président de la République au suffrage universel direct.

Cérémonie du 14 juillet dernier



Dépôt de gerbe par Ginou Chappet, 1^{ère} adjointe, après que le maire eut resitué l'origine de la fête nationale dans son contexte historique et révolutionnaire, et réaffirmé les grands principes républicains fondements de notre société démocratique et laïque.

C'est par une loi promulguée le 6 juillet 1880 que le 14 juillet fût retenu comme date officielle de la fête nationale de la République Française en référence aux 14 juillet 1789 et 1790.

Hommage



Il avait 34 ans, une compagne et un enfant.

Vendredi 24 septembre, le caporal-chef **Maxime Blasco**, des commandos montagne du 7^{ème} bataillon de chasseurs alpins, est mort au combat.

Il est le 52^{ème} de nos soldats tombés au Mali, au service de la France et de ses valeurs, pour défendre nos libertés.

Soldat d'élite au parcours exceptionnel, selon la ministre des armées, Maxime Blasco était titulaire de 4 citations et décoré de La Croix de la Valeur Militaire (3 fois l'étoile de bronze puis celle de vermeil).

Il avait reçu, des mains du Président de la République, le 14 juillet dernier, la Médaille Militaire pour « la valeur exceptionnelle de ses services » et pour avoir notamment, au péril de sa vie, en 2019, sauvé celles de ses 2 coéquipiers pilotes d'hélicoptères.